



TotalEnergies

BARGE FLUVIALE

Fiche CEE

TRA-
EQ-109

Pourquoi les CEE ?

Pour réduire la consommation énergétique de la France

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la consommation énergétique. Il est imposé par les pouvoirs publics.

Conformément à la Directive d'efficacité énergétique européenne, la France s'est engagée à réduire sa consommation énergétique de 1,5% par an et ce jusqu'à fin 2030.

À ce titre, TotalEnergies en sa qualité d'obligé accompagne ses partenaires dans leur démarche d'économies d'énergie.

Vos avantages CEE

Les CEE sont une aide à l'investissement et une réponse en matière d'efficacité énergétique :

- Votre consommation d'énergie est réduite
- Vos économies d'énergie sont récompensées
- Vos démarches environnementales sont améliorées
- L'image de votre entreprise est valorisée

Nous contacter

Pôle transport et mobilités TotalEnergies

Mail : ceetransport@totalenergies.com

Acquisition (achat ou location > 24 mois) d'une barge fluviale neuve dédiée au transport de marchandises (vrac et/ou conteneurs maritimes), hors transport d'unité de transport intermodal fluvial-route



Exemple de valorisation*

Coefficient Gain Énergétique (bassin de navigation : Seine)	Tonnes/Kilomètres réalisées par la barge par mois
3,4	1 500 000

Volumes de certificats en kWh cumac : **61 200 000**

Votre prime CEE : **416 160 €**

*Valeurs indicatives à titre d'illustration



Le pôle compétences CEE de TotalEnergies

Notre pôle compétences CEE, situé à Albi, est l'un de nos points forts en matière d'expertise dans le montage des dossiers de demande de CEE-transport auprès de l'administration. Cet accompagnement professionnel et personnalisé offre les meilleures garanties de délivrance des CEE par l'administration, élément déclencheur du versement de la prime au bénéficiaire par TotalEnergies.